









Paris, le 21 novembre 2018

Monsieur Edouard PHILIPPE Premier Ministre Hôtel Matignon 57 rue de Varenne 75700 PARIS

Réf: TG/2018.319

Monsieur le Premier Ministre,

Comme chaque fin d'année, le Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe de 1979 (appelée communément Convention de Berne) se réunit à Strasbourg pour examiner les rapports et communications des délégations signataires de ladite convention. Cette rencontre est aussi l'occasion de traiter des demandes d'évolutions du texte au regard de l'évolution des espèces et de leur impact sur les populations et les territoires pour mieux répondre aux objectifs fixés par les États membres de la Convention de Berne.

Le prochain Comité permanent se tiendra du 27 au 30 novembre 2018. L'un des points de l'ordre du jour envisage le déclassement du canis lupus d'espèce strictement protégée en espèce simplement protégée. Cette évolution est importante à plusieurs titres.

Elle répond avant tout à la nécessité absolue de donner les moyens aux éleveurs victimes d'attaques de pouvoir mieux défendre leurs troupeaux contre la prédation accrue du loup, malgré toutes les mesures de protection déployées en vain. Elle répond aussi aux conséquences désastreuses de la prédation sur les territoires. Il faut ainsi rappeler les dégâts du loup sur l'économie de notre pays (plus de 10.000 bêtes tuées par an pour un coût global d'environ 30 millions d'euros), l'impact du prédateur sur la sécurité des territoires comme les nombreux conflits et contentieux générés par l'usage des chiens de protection.

L'objectif affiché par le gouvernement relatif à la viabilité du loup en France est bientôt atteint. La demande de déclassement du loup traduirait dès lors l'engagement du Président Macron, lors de ses vœux à la profession agricole en janvier dernier, sur le

rôle incontournable du pastoralisme et de l'élevage en plein air dans le patrimoine français. En cette année européenne du patrimoine culturel, il s'agirait là d'un signal fort émis par notre pays, en faveur du pastoralisme, dans le cadre d'un développement équilibré des territoires.

Enfin, cette évolution marquerait l'aboutissement des demandes faites par la France à ce sujet auprès de l'Union européenne et du Comité permanent en 2015. Elle apporte également une réponse aux nombreuses démarches entreprises par d'autres Etats membres et le Parlement européen pour demander une moindre protection du loup et une meilleure reconnaissance du pastoralisme.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, prenant la mesure de tous ces enjeux, d'appuyer la révision du statut du loup à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité permanent de la Convention de Berne.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Christiane LAMBERT,

Jérémy DECERLE,

Michèle BOUDOIN,

Présidente FNSEA

Président JA

Présidente FNO

Bruno DUFAYET,

Président FNB

Claude COCHONNEAU,

Président de Chambres d'Agriculture France

Copie: MTES/MAA